



Contrat de scolarisation

2026-2027

Monsieur et/ou Madame.....déclarent avoir inscrit ou réinscrit leur enfant à l'école Sainte-Marie de Toulouges en classe de

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé au sein de l'Etablissement Sainte-Marie de Toulouges ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

L'Etablissement représenté par Madame DA SILVA Véronique, Chef d'Etablissement, accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de pour l'année scolaire 2026/2027.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif et pastoral, du règlement intérieur et des conditions financières de l'Etablissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter.

Les parents s'engagent à acquitter la contribution des familles, toutes les dépenses para et péri scolaires, la cotisation demi-pension, étude, garderie, sorties culturelles et sportives dont leur enfant aura bénéficié.

Pour marquer leur accord, Monsieur et/ou Madame..... ont versé le jour de l'inscription des arrhes qui leur seront remboursées au départ définitif de l'élève. Ces arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement, sauf pour une raison majeure.

La résiliation du contrat en cours d'année scolaire n'est possible qu'en cas de motif grave ou de non-paiement. Les parents informent l'Etablissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves.

- **Faire précéder de la mention « lu et approuvé » :**

PARENT 1

Mention :

Nom et prénom :

Date et signature :

PARENT 2

Mention :

Nom et prénom :

Date et signature :

TUTEUR

Mention :

Nom et prénom :

Date et signature :

Le responsable de traitement traite les données recueillies pour l'inscription scolaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice ci-jointe « clause de consentement »